Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500218-20251217-09122025-DE

Mairie de

Beaucé

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 09 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à vingt heures, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Beaucé, sous la présidence de Monsieur Stéphane IDLAS, Maire, dûment convoqués le trois décembre deux-mil vingt-cinq.

Présent(s) : *Stéphane IDLAS ; Pierre BERHAULT ; Sylvaine BERTHELOT ; Louis CREIGNOU ; Brigitte LAGRÉE ; Paulina TABRIZI ; Mickaël PRIOUL ; Denis POTIER ; Philippe FRAUCIEL ; Jeanine PERDRIEL ; Fabienne LESAVETIER.*

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Néant.

Absent(e) excusé(e) : Néant.

Absent non excusé : A.PIRON ; M-S. MACÉ ; F.LIBOR.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Brigitte LAGRÉE

Délibération n° 0909122025

Nombre de Membres en exercice :	**14**
Nombre de Membres présents :	**11**
Nombre de suffrages exprimés :	**11**
Votes Pour :	**11**
Votes Contre :	**00**
Abstention :	**00**

Objet : Numérotation de 3 parcelles au lieu-dit « BEAUSÉJOUR »

Monsieur le Maire indique au Conseil que le nombre de lot de la zone d'activité « BEAUSÉJOUR » se porte à 3.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à leur numérotation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'affectation de la numérotation postale suivante (plan en annexe):

Numérotation postale	Parcelles
1	AB 73
2	AB 75
3	AB 76

Fait et délibéré en séance le 9 Décembre 2025,
Le Maire,
Stéphane IDLAS

Publiée le : 16 décembre 2025.
Transmise au Représentant de l'État le : 16 décembre 2025.
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.